

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLE

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Juillet 2016**

OBJET : Autorisation d'Occupation Temporaire (A.O.T.) pour la restauration sur le site d'Arenc.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la signature de la convention annexée au rapport d'Autorisation d'Occupation Temporaire (A.O.T.) avec la société IGLOO Distribution Automatique pour une activité d'exploitation d'appareils de distribution automatique sur le site d'Arenc à compter de septembre 2016 pour une durée de trois ans renouvelable une fois pour la même durée par reconduction expresse.

La redevance de 5 % du chiffre d'affaires est estimée à 2 500 €. Les recettes afférentes seront créditées au budget :

Programme 10016, Opération 2011-1000038, Imputation budgétaire : 70-0201-7083.

à l'Unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

Nathalie Tarrisse

Directrice

du Service des Séances de l'Assemblée